

Charte d'adhésion au Programme « Entreprises engagées pour la nature »



[Région Centre-Val de Loire]



Les scientifiques de l'IPBES ont identifié cinq causes principales de perte de biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers (y compris l'artificialisation), la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Ces pressions sont étroitement liées aux activités économiques. Parallèlement, le développement des activités humaines dépend d'une biodiversité en bonne santé. Dans ce contexte, il est important que les acteurs privés se mobilisent pour préserver la biodiversité et s'engagent dans des pratiques durables afin de garantir leur résilience à long terme. En intégrant la biodiversité dans leurs stratégies, les entreprises peuvent à la fois réduire leurs impacts négatifs, comprendre les risques associés et saisir des opportunités en étant porteuses de solutions innovantes pour relever ces défis.

La région Centre-Val de Loire se caractérise par 6 grands milieux (agricoles, forestiers, humides et aquatiques, bocagers, urbains, souterrains et rocheux) offrant une importante diversité d'habitats et d'espèces. Cependant, 30% de ces milieux naturels et 1 espèce sur 5 sont menacés. Les milieux humides représentent la majorité des espaces menacés alors même qu'ils offrent de nombreux services aux territoires face au changement climatique : stockage de l'eau, filtration des pollutions, espaces de fraîcheur, etc. Du côté des espèces, toutes sont impactées à des niveaux différents. Pour certaines, les indicateurs sont plus alarmants qu'au niveau national : 40% des oiseaux nicheurs sont menacés en région contre 32% en France, 34% des amphibiens en région contre 23% au national ou encore 21% des mammifères terrestres contre 14% au national.

Cet effondrement de la biodiversité est principalement lié à la destruction et fragmentation des espaces. En 2022, l'équivalent de 5,7 terrains de foot ont été artificialisés chaque jour et il reste en moyenne, un obstacle tous les 2,4 km de cours d'eau. De plus, les pollutions, qu'elles soient chimiques, sonores ou lumineuses, aggravent la situation. A titre d'exemple, seulement 18% des masses d'eaux superficielles sont en bon état écologique en région.

Nous, entreprises signataires, reconnaissons notre responsabilité sociétale et environnementale ainsi que notre rôle clé dans la préservation de la biodiversité et le bien-être des générations futures.

En cohérence avec la Stratégie régionale pour la biodiversité, nous sommes conscientes de la nécessité de promouvoir des pratiques environnementales responsables et de devenir actrices du changement à travers des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Cette charte reflète la volonté de placer la nature au cœur de la société et de mobiliser les entreprises pour réduire leurs impacts, préserver la biodiversité et renforcer la résilience de leur territoire.

Plus précisément, nous, entreprises signataires de la Charte, nous engageons à :

1. Analyser nos impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité
2. Mettre en œuvre des actions concrètes pour éviter, réduire nos impacts et développer des actions favorables à la biodiversité, en construisant un plan d'action dans un délai d'1 an maximum selon les critères SMART¹
3. Impliquer nos collaborateurs, clients et partenaires dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action
4. Prendre en compte la biodiversité dans le développement de notre stratégie d'entreprise, tout au long de la chaîne de valeur, en accord avec les objectifs de la Stratégie régionale pour la biodiversité
5. Informer, former et impliquer les collaborateurs pour en faire des acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité
6. Mobiliser les ressources et les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le plan d'action et en assurer le suivi
7. Dialoguer avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire et l'ensemble de nos parties prenantes, notamment celles du territoire, au sujet des attentes, des impacts, des actions et des progrès de l'entreprise.

Nous sommes Ambassadrices de la biodiversité

Par la signature de cette charte, nous devenons ambassadeurs de la biodiversité du Centre-Val de Loire et valorisons autour de nous, auprès de nos partenaires, clients, réseaux, les actions menées au sein de notre entreprise mais également du programme Entreprises Engagées pour la Nature, dans l'objectif de poursuivre la mobilisation de la société en faveur de la nature !

En signant cette charte, nous consentons au traitement, à la collecte et au stockage de nos données personnelles conformément au RGPD² et devenons adhérents au programme « Entreprises engagées pour la nature »³.

Nom de l'entreprise :

Signature du responsable
de l'entreprise

Contact dans l'entreprise si différent :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Fonction :

Date :

¹ Critères SMART = Spécifique, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, Temporellement encadré.

² RGPD : Je reconnais que les informations recueillies dans le cadre du programme Entreprises Engagées pour la Nature feront l'objet d'un traitement informatique destiné à accompagner et suivre mon engagement dans le programme. Je reconnais avoir volontairement donné ces informations. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ARB [xx]. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office Français de la Biodiversité et les Agences Régionales de la Biodiversité. Les données seront conservées pendant deux ans.

³ L'entreprise en signant cette charte intègre la première étape d'adhésion du programme Entreprises engagées pour la nature. Les étapes suivantes se déroulent de la manière suivante : l'entreprise s'engage à déposer (dans un délai d'un an après la date de son adhésion) un plan d'action d'une durée de 2 ou 4 ans. Celui-ci fera l'objet d'une analyse selon des critères SMART et d'une relecture par un jury représenté par 3 collèges (autorités publiques, ONG/associations, représentants d'entreprises/fédérations). Suite à la validation de son plan d'action, l'entreprise sera invitée tous les 2 ans à compléter un rapport de suivi de la mise en œuvre de son plan d'action et recevra un rapport d'évaluation intégrant des recommandations lui permettant de progresser dans une démarche d'amélioration continue.